



Republique de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le C2D, un partenariat au service du développement

**Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
Unité de Coordination des Projets C2D Santé**

**Avis Général pour le Recrutement d'un Expert Infrastructures Sanitaires
pour l'Unité de Coordination des Projets C2D Santé**

(Projet d'Intensification de la Politique de Planification Familiale-PIPPF CCI N°1202 01 Y)
(Projet de Renforcement du Système de Santé-PRSS CCI N°1366 01 K)
(Programme de Préparation et de Réponse à l'épidémie à virus Ebola PPRE CCI N°1478 01 P)
(Programme de Renforcement du Système de Santé-PRSS II CCI 1480 01 G)

1. CONTEXTE

Eligible aux financements du premier Contrat de Désendettement et Développement (C2D) 2012-2015, le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida exécute actuellement trois (3) projet distincts à savoir: Le Projet d'Intensification de la Politique de Planification Familiale (PIPPF CCI 1202 01 Y), le Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS CCI 1366 01 K) et le Programme de Préparation et de Réponse à l'épidémie au virus Ebola (PPRE CCI 1478 01 P). Dans le cadre du deuxième C2D conclu entre la Côte d'Ivoire et la France, un nouveau projet est en préparation et devrait constituer la phase II du Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS). L'ensemble de ces projets seront exécutés simultanément entre 2016 et 2020. L'UCP C2D Santé mis en place dans le cadre du premier C2D assurera comme pour le premier C2D la coordination des opérations de mise en œuvre des différents projets.

Les Projets C2D Santé sont exécutés selon la procédure nationale n°192 révisée, adaptée au C2D. Cette dernière prévoit une unité de coordination de projet (UCP). Lors de l'instruction des Projets C2D Santé, il a été convenu que ceux-ci soient coordonnés par une même unité de coordination de projet, l'Unité de Coordination de Projet du C2D Santé (UCP C2D SANTE). Il a également été convenu pour le deuxième C2D que l'UCP C2D Santé assure simultanément la coordination de la mise en œuvre des interventions du PRSS II.

L'UCP C2D SANTE est l'instrument de mise en œuvre des Projets C2D Santé du premier et du deuxième C2D en liaison avec les services concernés

du MSHP, l'Agence Française de Développement (AFD) et le Secrétariat Technique C2D (ST C2D).

Elle a pour mission de :

- coordonner l'exécution des Projets C2D Santé ;
- organiser et de gérer les activités opérationnelles des Projets C2D Santé en liaison avec les entités bénéficiaires des projets ;
- tenir et de présenter les comptes et les rapports financiers des Projets C2D Santé ;
- assurer le suivi et l'évaluation des Projets C2D Santé en liaison avec les entités bénéficiaires des projets ;
- préparer les rapports sur l'exécution des Projets C2D Santé en liaison avec les entités bénéficiaires des projets ;

Plus spécifiquement, l'UCP C2D SANTE déjà opérationnelle assure :

- la consolidation des plans d'activités et des plans de passation de marchés ;
- la passation des marchés et la signature des contrats ;
- le suivi des opérations (opérationnel, budgétaire et financier) et la rédaction des rapports d'exécution.

Elle appuie les directions techniques du MSHP en charge des composantes respectives dans la programmation et la mise en œuvre des activités.

Elle est placée sous la direction d'un coordonnateur et est composée de personnels techniques dont **un Expert Infrastructures Sanitaires** et de personnels d'appui.

L'UCP C2D Santé est également appuyée dans sa tâche, dans le cadre de **contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), par un cabinet d'architectes et d'un bureau d'études spécialisé.**

2. TACHES ET RESPONSABILITES DE L'EXPERT INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE L'UCP C2D SANTE

Placé sous l'autorité du coordonnateur de l'UCP C2D SANTE, **et en liaison avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**, l'Expert Infrastructures Sanitaires a pour tâches de :

- conduire la mise en œuvre sur le terrain des activités relatives à la réhabilitation des infrastructures sanitaires en liaison avec les services concernés du MSHP, notamment la Direction des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (DIEM);
- élaborer les termes de référence pour les appels à proposition et appels d'offres relatifs aux Projets C2D Santé;
- élaborer les Dossiers d'Appel d'Offres sur la base des études et de la documentation disponibles à ce jour;
- superviser l'exécution de la réalisation des travaux ou activités sur le terrain ;
- contribuer à l'élaboration du Plan d'Activités Annuel du projet (PAA);
- élaborer un chronogramme pour chacune des activités identifiées et veiller au respect des délais fixés à cet effet ;
- rédiger un rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux d'infrastructures;
- veiller au respect des contrats ou conventions passés entre l'UCP C2D SANTE et les prestataires ;
- prendre part à toute autre activité en rapport avec la mise en œuvre du volet infrastructure des Projets C2D Santé.

En outre l'Expert Infrastructures Sanitaires assurera pour le compte de l'UCP C2D Santé la liaison avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), le suivi des prestations de l'AMO et la revue des rapports de l'AMO .

3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

De niveau Bac + 5 au moins en Génie Civile ou tout autre diplôme équivalent, l'Expert Infrastructures

Sanitaires de l'UCP C2D SANTE doit justifier d'une expérience avérée d'au moins cinq ans. Il devra avoir une expérience dans la construction/réhabilitation d'infrastructures sanitaires. La connaissance du secteur de la santé ivoirien sera un atout.

Une expérience dans un projet financé par l'AFD, la Banque Mondiale ou un organisme similaire constituerait également un avantage.

N.B : (1) Les termes de référence détaillés peuvent être retirés au secrétariat de l'UCP C2D Santé, Abidjan Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6ème étage, ou par mail à l'adresse **dmariamoum@yahoo.fr** copie à **sarahkante14@yahoo.fr** ou être consultés sur les sites suivants : **www.dgmarket.ci** et **www.sante.gouv.ci**

(2) Le poste est ouvert aux indépendants et aux agents fonctionnaires de l'Etat de Côte d'Ivoire qui répondent aux critères. Le candidat fonctionnaire recruté devra s'engager à fournir au moment du recrutement une attestation écrite du ministère chargé de l'emploi du fait qu'il bénéficie d'une disponibilité et qu'il est autorisé à travailler à temps complet en dehors de son poste officiel antérieur.

(3) Il s'agit d'un poste à temps plein qui ne peut être cumulés avec d'autres fonctions, dans le secteur privé ou au sein de l'administration.

(4) Les candidats devront être disponibles sans délai pour leur prise de fonction.

4. DUREE DE LA MISSION

La durée du contrat de l'Expert Infrastructures Sanitaires est en rapport avec la durée des Projets C2D Santé.

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier des candidatures doit comprendre:

- une lettre de motivation ;
- un curriculum Vitae détaillé ;
- la photocopie des diplômes mentionnés dans le curriculum vitae (CV).

6. PROCEDURE DE RECUEIL DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être soumises sous plis fermés à l'adresse suivante : Coordonnateur de l'UCP C2D Santé, Abidjan Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6ème étage avant **le 08 décembre 2016 à 10 heures 00 minutes** (Téléphone : 20 24 22 07 / 07 14 86 68 pour toute information) avec mention sur le pli : **“Expert Infrastructures Sanitaires”**